

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Droit américain



UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements cohabilités :

Responsable du diplôme : Judith LASKOWSKI

Début d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

Fin d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours. Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

(Décrire intérêt, enjeux, compétences visées)

- Compréhension d'un autre système juridique très différent du système français
- Connaissance de la culture et de la mentalité d'un pays anglophone
- Acquisition du vocabulaire juridique anglo-américain
- Préparation aux études à l'étranger dans le cadre des partenariats de l'Ecole de Droit
- Acquérir des compétences dans des domaines évalués dans l'examen du barreau américain
- Présence de deux avocats américains chaque année universitaire
- Domaine de formation peu présent dans les Facultés de droit en France
- Initiation aux exigences de l'examen du barreau américain

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

IV - Responsable du DU

Nom, Prénom : LASKOWSKI Judith

Statut (*PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche*) : PRAG

Coordonnées (*courriel, téléphone, adresse postale*) :

Judith.laskowski@udamail.fr, 04 73 17 76 00, 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63001 Clermont-Ferrand cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

- Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
- Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentants
- Le responsable pédagogique du DU
- Deux membres de l'équipe pédagogique
- La secrétaire de scolarité du DU
- La responsable de la scolarité
- Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne**VI - Autres renseignements**

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2014-2015

Première année universitaire concernée par la demande : 2015-2016

Niveau de la formation (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) : 1^{er} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation (*détail par régime FI/RE/FC si nécessaire*) : Pour le recrutement initial, l'étudiant doit être inscrit parallèlement en 2^{ème} année de licence DEG à l'UdA (mention droit ou mention AES). La première année de licence DEG doit avoir été validée sans dette. La sélection se fait sur dossier et entretien éventuel, en fonction de la motivation et du niveau de langue anglaise du candidat. En 1^{ère} année, l'effectif maximum est fixé à 24 étudiants.

Durée de la formation (*en années universitaires, semaines, heures...*) : Le diplôme se déroule sur deux années universitaires.

En première année : 84 heures ETD et 24 heures ETP

En deuxième année : 84 heures ETD et 24 heures ETP

Lieu de la formation (*préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UdA*) : Ecole de Droit (en salle multimédia)

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation (*à relier au calcul du tarif d'inscription dans le volet financier*) :

en formation initiale : 24 (sur les deux années)

en formation continue :

Capacité d'accueil maximale : 24 par année

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (*oui, non*) : Oui

Ouverture en formation continue (FC) (*oui, non*) : Non

Période d'inscription / candidature : Juin N pour l'année universitaire N- N+1

Contact Scolarité (*nom, prénom, téléphone, courriel*) :

Scolarité de l'Ecole de Droit, du.droit@udamail.fr, 04 73 17 76 56

B - Description de la formation**I - Organisation générale de la formation**

(*Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue...*)

Le calendrier de l'année est adapté à celui de la licence DEG.

II - Maquette de la formation

(Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Droit américain 1 EC 1 : Droit (introduction au système de <i>common law</i> et au fonctionnement des rouages gouvernementaux américains, droit constitutionnel et libertés individuelles) EC 2 : Exercices pratiques sur les cours de droit (acquisition du vocabulaire juridique, acquisition des méthodes juridiques anglo-américaines)			24		CC	1	CC	1	1 ^{ère} année	1
UE 2 : Anglais 1 (enseignement axé sur les problèmes de société et des thèmes d'actualité en rapport avec le droit américain)			30		CC	1	CC	1	1 ^{ère} année	1
UE 3 : Droit américain 2 EC 1 : Droit (American obligations, torts, contracts, business law and business organisations) EC 2 : Exercices pratiques sur les cours de droit (approfondissement du programme de 1 ^{ère} année)			24		CC	1	CC	1	2 ^{ème} année	1
UE 4 : Anglais 2 (approfondissement du programme de 1 ^{ère} année)			30		CC	1	CC	1	2 ^{ème} année	1
Total			108	48						

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
Toutes	Judith Laskowski	professeur agrégé	Enseignant en langue anglaise	UdA
Toutes	Philippe Camarena	professeur agrégé	Enseignant en langue anglaise	UdA
Toutes	John Gamgee	professeur agrégé	Enseignant en langue anglaise	UdA
Toutes	Alex Belliard	professeur certifié	Enseignant en langue anglaise	UdA
Toutes	Helen Holubec	Avocat du barreau américain, <i>Lecturor</i> de l'université de Détroit	Enseignant en droit américain	UdA/ University of Detroit Mercy

IV - Conditions d'admission

(Définir les conditions d'admission en formation initiale/reprise d'études et formation continue)

Pour le recrutement initial, l'étudiant doit être inscrit parallèlement en 2^{ème} année de licence DEG à l'UdA (mention droit ou mention AES. La première année de licence DEG doit avoir été validée sans dette. La sélection se fait sur dossier et entretien éventuel, en fonction de la motivation et du niveau de langue anglaise du candidat.

V - Règles de délivrance du diplôme

(Règles générales, compensation entre UE, si stages : précisions sur leur validation)

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées l'étudiant est considéré comme défaillant.

Epreuves

Contrôle continu

Validation

L'obtention du DU suppose d'avoir eu la moyenne à chaque année (les épreuves d'anglais et de droit se compensant au cours d'une même année et étant chacune affectée d'un coefficient 1). La validation d'une année donne lieu à la délivrance d'une attestation de compétence.

Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

Mentions

La moyenne générale de la 2^{ème} année détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

VII - Mobilité à l'international

(Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation)

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

- Les orientations nationales visées par le programme (Voir annexe document de travail UMFCS)
- Les méthodes HAS utilisées pour l'activité COGNITIVE (FORMATIVE) et l'activité ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (Voir annexe document de travail UMFCS) + Descriptif des outils d'EPP
- La liste des référentiels de compétences et guides de bonnes pratiques utilisés

Conseil de Gestion de la composante : *(Transmettre l'extrait de PV du Conseil de Gestion)*

Date :

avis favorable

avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation *(Date)* :

Début de l'habilitation :

Fin de l'habilitation :

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Philippe DULBECCO